



**HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2021-194

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2021

# Sommaire

## **43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire / Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication**

43-2021-12-17-00007 - Arrêté BRECI N° 2021-15 en date du 17 décembre 2021 portant attribution de l'honorariat de Maire (1 page)

Page 3

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2021-12-17-00007

Arrêté BRECI N° 2021-15 en date du 17 décembre  
2021 portant attribution de l'honorariat de Maire

**ARRETE BRECI N° 2021-15 EN DATE DU 17 DECEMBRE 2021  
PORTANT ATTRIBUTION DE L'HONORARIAT DE MAIRE**

**Le préfet de la Haute-Loire**

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-35 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** la circulaire n° NOR INT/A/1405029C du 13 mars 2014 du ministre de l'Intérieur relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

**CONSIDERANT** que la personne mentionnée ci-après a exercé des fonctions municipales pendant une durée d'au moins 18 ans, notamment en qualité de maire et d'adjoint au maire ;

**SUR** la proposition du directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>:**

Est nommée maire honoraire : Madame Nicole CHASSIN, commune de SAINTE FLORINE.

**Article 2 :**

Le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE

**Voies et délais de recours**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.*

*Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

6 avenue du Général de Gaulle  
Tél. : 04 71 09 91 03  
Mél. : [pref-brecci@haute-loire.gouv.fr](mailto:pref-brecci@haute-loire.gouv.fr)